



Monsieur le Préfet,

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN

Ce troisième confinement, doublé de la fermeture des écoles, des collèges et lycées, pour trois ou quatre semaines, signe l'échec de la stratégie poursuivie par le M. le Ministre de l'Education nationale, mêlant déni, inaction et non prise en compte des alertes et demandes faites depuis de nombreuses semaines, notamment celles de la FSU.

La semaine dernière a montré que le ministère n'a tiré aucun bilan de l'expérience du confinement, du printemps dernier. Ni analyse des difficultés rencontrées, ni investissement en équipement que ce soit pour les familles ou pour les enseignants et enseignantes. Les personnels, les élèves et leurs familles ont été à nouveau livrés à eux-mêmes, les consignes tardant à venir et amenant bien trop souvent des injonctions contradictoires.

Dimanche, la FAQ ministérielle a encore une fois été modifiée pour définir, notamment, l'accueil des élèves d'ULIS dans les établissements. Pourquoi cet accueil n'a-t-il pu être anticipé le jour de la rentrée des écoles élémentaires et maternelles ?

Sur le plan sanitaire, le ministère n'a pas davantage anticipé sur les conditions de la réouverture des écoles le 26 avril. Il n'a pas su mettre à profit ces trois semaines pour préparer l'école à un retour sécurisé en présentiel. Ces conditions sont sur la table depuis longtemps : accès prioritaire à la vaccination pour les personnels des écoles, définition des cas contacts, règle de fermeture de classe fixée partout à un cas avéré, tests salivaires massifs ciblés et réalisés partout de façon hebdomadaire, locaux équipés de capteurs CO2, masques chirurgicaux fournis aux élèves et aux personnels, des classes allégées...

Bien que notre ministre encourage enfin l'équipement en capteurs CO2, il en laisse la responsabilité aux collectivités territoriales sans que l'État ne prévoit de budget dédié. Ainsi, l'inégalité territoriale prime. Et dans notre département, aucun de ces capteurs n'auraient été installés, à notre connaissance.

Alors qu'une partie des collégiens et des lycéens ont repris les cours en présentiel ce lundi 03 mai, une semaine après tous les écoliers, la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS) en intérieur « est de nouveau autorisée sur l'ensemble du territoire ». Cela est indiqué noir sur blanc dans la nouvelle foire aux questions du ministère de l'Education nationale, mise à jour samedi 1er mai, soit seulement 2 jours avant la reprise des cours, à peine le temps aux collègues de repenser leur pédagogie et de s'adapter aux nouvelles conditions d'exercice de leur métier.

« Toutefois les activités physiques en extérieur ainsi que les activités *de basse intensité* en intérieur permettant le port du masque dans les gymnases sont à privilégier notamment dans les départements faisant l'objet de mesures de freinage renforcées », est-il cependant indiqué. Cette formulation peut étonner, dans la mesure où l'ensemble du pays est soumis à ces mêmes restrictions depuis début avril.

Cette rentrée collégienne et lycéenne est elle prématurée ?

Non répond notre ministre alors que plusieurs épidémiologistes sont inquiets et en colère, car ils jugent qu'il est trop tôt pour relâcher la pression.

Sur la vaccination, on n'annonce rien. Et puis d'un coup des enseignant.es reçoivent un mail de leur DASEN vendredi pour aller se faire vacciner samedi ou dimanche, à condition d'avoir plus de 55 ans.

Ici ou là, des élu.es proposent un accès prioritaire à la vaccination, mettant alors en lumière l'incapacité de notre employeur à protéger ses agent.es, mais provoquant aussi de fortes inégalités sur le territoire.

Concernant la vaccination chez les enseignants de plus de 55 ans, qui y sont éligibles depuis le 17 avril, Jean-Michel Blanquer a précisé le 02 mai qu'à l'heure actuelle, "environ 20 %", "soit plus de 35000 personnes" avaient reçu une première dose. "L'ensemble des personnels recevra la première injection avant les vacances d'été", a promis le ministre de l'Éducation nationale.

Comment croire de nous pourrons passer de 20 % des effectifs de plus de 55 ans vaccinés en 3 semaines à l'ensemble des collègues vaccinés dans 9 semaines et demie ?

Plus largement, cette crise dévoile la réalité des inégalités mais aussi le rôle indispensable que doit jouer l'école pour les combattre. Les attentes sont fortes et les réponses loin d'être à la hauteur que ce soit sur la gestion erratique de cette crise sanitaire comme sur les moyens nécessaires pour garantir partout à toutes et tous un service public de qualité. A cela s'ajoutent la revalorisation salariale "historique" toujours promise mais jamais concrétisée, une politique éducative ignorant l'expertise enseignante et creusant davantage les inégalités ou encore la volonté du ministre de passer en force vers un statut de la direction d'école de nature à remettre fondamentalement en cause ce qui fait l'essence de l'école de primaire à savoir la coopération au sein d'une équipe pédagogique... L'absence de revalorisation salariale significative à laquelle s'ajoute le gel du point d'indice depuis 2010 provoque une crise du recrutement sans précédent dans nos professions. Ainsi, 2 postes de psychologues scolaires sont vacants dans le département depuis 2 ans. Cette situation crée une inéquité de traitement inacceptable pour les élèves des secteurs concernés qui ne bénéficient, de fait, d'aucun bilan psychométrique pour définir leur orientation.

Cette situation nous renforce dans notre conviction de populariser la nécessité d'un plan d'urgence pour l'école, permettant notamment un abaissement des effectifs dans toutes les classes, un abondement des autres postes nécessaires comme les postes de remplaçants ou de Rased ainsi qu'une véritable revalorisation des métiers d'enseignant et d'AESH.

Pour prendre conscience de ce que nécessiterait un tel plan d'urgence en Saône-et-Loire, regardons un peu en arrière, M. le DASEN. A la rentrée 2016 notre département comptait 588 écoles. A la rentrée 2020 il n'en restait plus que 546. Si sont entérinées les 5 fermetures et les 6 fusions contenues dans votre projet de carte scolaire il ne restera plus à la rentrée 2021 que 535 écoles. En 5 ans, ce sont pratiquement 55 écoles de moins dans le département, près de 10% du tissu scolaire du département qui a disparu. Voilà le bilan de votre action des 5 années écoulées.

Alors bien sûr M. le DASEN, nous nous connaissons bien. Vous allez contester la lecture de ces chiffres, ou bien encore en attribuer la responsabilité soit à la démographie, soit à la doctrine en vigueur. Ce n'est que sur ce dernier point que nous vous rejoindrons tant la

concentration du tissu scolaire est une évidence de la doctrine Blanquer : concentrer pour rendre ingouvernable dans la structuration actuelle de l'Education Nationale, multiplier les échelons hiérarchiques pour se donner une illusion de contrôle, puis accorder une indépendance grandissante aux établissements. Cette vision thatchérienne des services publics a fait des dégâts sans nom dans les pays anglo-saxons, mais on l'applique aujourd'hui pour mieux démanteler les services publics et finir par les mettre aux mains du privé, pour un système toujours plus inégalitaire, toujours plus élitiste, et un recul historique dans le chemin qu'a suivi l'école de la République depuis sa création.

Mais aujourd'hui, on y voit quelque chose de bien plus grave. Car non seulement nous ne sommes pas encore sortis de la crise du coronavirus, mais on constate déjà qu'aucun enseignement de cette crise n'aura été retenu, mis à part un qui est, vous m'en excuserez, un emplâtre sur une jambe de bois.

De quoi aurait eu besoin l'école en ces temps de crise sanitaire ?

- De distanciation bien sûr, plus facile à mettre en place quand on réduit les effectifs habituels. Pour cela, les PMQC étaient idéaux. Ajouté à la mise en place d'effectifs réduits, plus que jamais depuis le début de cette crise sanitaire, les PMQC jouaient un rôle prépondérant dans la prise en charge, le soutien et l'écoute de petits groupes d'élèves. Au lieu de les pérenniser et de les généraliser, on les supprime.
- D'aide pédagogique spécialisée pour venir en aide aux élèves que les situations de confinement ont éloigné de l'école ou mis en difficulté. Les évaluations nationales le montrent : les inégalités sociales et scolaires n'ont fait que se creuser... Mais on aura moins d'enseignant.es en RASED après la crise COVID que nous en avions avant.
- D'un allègement significatif des tâches des directeurs et directrices qui ne passerait pas par des fermetures de classes ou des fusions d'écoles mais bien par une suppression ou une simplification des tâches administratives et par l'attribution de temps de décharge supplémentaire. Alors oui, l'enveloppe de décharges sera plus importante l'an prochain. Mais bien insuffisamment, et de suppression des tâches inutiles et chronophages, nous avons bien compris qu'il n'était pas question.
- De remplaçant.es en nombre, bien sûr. Et là-dessus nous devons reconnaître que vous abondez la brigade M. le DASEN. Mais on est ici sur un moyen indispensable de continuité du service public, pas dans une anticipation sur les difficultés potentielles ou une remédiation à celles qui sont apparues.

Alors nous allons tenir ces instances de carte scolaire, M. le Directeur Académique. Nous y tiendrons résolument notre rôle, mais avec l'amère certitude que si un jour une crise telle que celle-ci venait à éclater de nouveau, nous ne serons pas plus prêt.es à y faire face.